



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

### DÉLIBÉRATION N° 1

#### **OBJET : Rapport de la Chambre Régionale Des Comptes sur la SPL ANGERS LOIRE RESTAURATION – observations définitives.**

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par le Maire, le 26 juin 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 2 juillet 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

#### **À l'ouverture de la séance :**

##### **Étaient présents :**

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, M. FERME Philippe, Adjoints.

M. RIOU Jean-Yves, Mme ALTMEYER Sabine, M. DENOU Dominique, Mme RIBACK Corinne, M. RIBACK Bruno, M. BERNARD Pascal, Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PICARD Nicolas, M. PASGRIMAUD Erwan, M. MOUNSAMY William, Mme LE BIGOT Bénédicte, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

##### **Étaient excusés :**

Mme BERLIOZ Brigitte, Adjointe.

Mme LICOIS Régine, Mme BELOT Angélique, Mme CAILLEAU Amandine, M. GENDREAU Julien, Mme MOREAU Elise, Conseillers Municipaux,

#### **AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :**

##### **Nom du mandant**

Mme BERLIOZ Brigitte à  
Mme LICOIS Régine à  
Mme BELOT Angélique à  
Mme CAILLEAU Amandine à  
M. GENDREAU Julien à  
Mme MOREAU Elise à

##### **Nom du mandataire**

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie  
Mme BRICE Florence  
M. BERNARD Pascal  
M. DENOU Dominique  
M. MOUNSAMY William  
PASGRIMAUD Erwan

**Secrétaire** : M. FERME Philippe

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

## DELIBERATION N°1

ADMINISTRATION GENERALERapporteur : Jean-Louis CADEAU**OBJET : RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA SPL ANGERS  
LOIRE RESTAURATION – OBSERVATIONS DEFINITIVES.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Considérant qu'en application des dispositions du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) des Pays de la Loire a procédé à un contrôle de la gestion de la SPL Angers Loire Restauration et a rendu son rapport d'observations définitives,

Considérant que ce rapport doit être transmis et présenté à l'assemblée délibérante de chaque actionnaire,

C'est pourquoi, il convient de présenter à notre Conseil Municipal le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) contenant les observations de cette dernière sur la gestion de la SPL Angers Loire Restauration, pour les exercices 2019 et suivants,

Considérant qu'en l'espèce, les observations sont aujourd'hui définitives et figurent intégralement en document annexe à la présente délibération,

**ARTICLE UNIQUE : Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les observations définitives de la gestion de la SPL Angers Loire Restauration, pour les exercices 2019 et suivants, tel qu'annexé à la présente délibération.**

Télétransmis à la Préfecture  
de Maine-et-Loire le



Le Maire,  
Jean-Louis CADEAU.



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

### DÉLIBÉRATION N° 2

**OBJET : Adoption d'un avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec les FRANCAS de Maine et Loire pour le service Jeunes.**

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par le Maire, le 26 juin 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 2 juillet 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

**À l'ouverture de la séance :**

**Étaient présents :**

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, M. FERME Philippe, Adjoints.

M. RIOU Jean-Yves, Mme ALMEYER Sabine, M. DENOU Dominique, Mme RIBACK Corinne, M. RIBACK Bruno, M. BERNARD Pascal, Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PICARD Nicolas, M. PASGRIMAUD Erwan, M. MOUNSAMY William, Mme LE BIGOT Bénédicte, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

**Étaient excusés :**

Mme BERLIOZ Brigitte, Adjointe.

Mme LICOIS Régine, Mme BELOT Angélique, Mme CAILLEAU Amandine, M. GENDREAU Julien, Mme MOREAU Elise, Conseillers Municipaux,

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :**

**Nom du mandant**

Mme BERLIOZ Brigitte à  
Mme LICOIS Régine à  
Mme BELOT Angélique à  
Mme CAILLEAU Amandine à  
M. GENDREAU Julien à  
Mme MOREAU Elise à

**Nom du mandataire**

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie  
Mme BRICE Florence  
M. BERNARD Pascal  
M. DENOU Dominique  
M. MOUNSAMY William  
PASGRIMAUD Erwan

**Secrétaire** : M. FERME Philippe

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

## DELIBERATION N°2

JEUNESSERapporteur : Florence BRICE

**OBJET : ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS CONCLUE AVEC LES FRANCAS DE MAINE ET LOIRE POUR LE SERVICE JEUNES.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue, le 30 mai 2023, avec LES FRANCAS DE MAINE ET LOIRE pour le service Jeunes pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

Considérant que celle-ci arrive à échéance le 31 août 2026,

Considérant que la Municipalité souhaite mener un travail en concertation avec l'association LES FRANCAS sur la suite de cette collaboration,

Qu'il est nécessaire d'adopter un avenant n°1 à cette convention pour la prolonger d'un an pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ARTICLE 1 : approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs à conclure avec LES FRANCAS DE MAINE ET LOIRE pour le service Jeunes pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027.**

**ARTICLE 2 : autorise le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant convention ainsi que tout document s'y rapportant.**

**ARTICLE 3 : dit que les dépenses sont prévues au budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.**

Télétransmis à la Préfecture  
de Maine-et-Loire le



Le Maire,  
Jean-Louis CADEAU.



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

### DÉLIBÉRATION N° 3

**OBJET :** Acquisition des parcelles situées 22 rue de Baulieu cadastrées section ZI n°288, et lieux-dits « Les Dimetières » ZI n°162 ; « Les Vignaiseries cadastrée ZB n°9 appartenant à Angers Loire Métropole.

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par le Maire, le 26 juin 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 2 juillet 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

#### **À l'ouverture de la séance :**

#### **Étaient présents :**

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, M. FERME Philippe, Adjoints.

M. RIOU Jean-Yves, Mme ALTMEYER Sabine, M. DENOU Dominique, Mme RIBACK Corinne, M. RIBACK Bruno, M. BERNARD Pascal, Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PICARD Nicolas, M. PASGRIMAUD Erwan, M. MOUNSAMY William, Mme LE BIGOT Bénédicte, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

#### **Étaient excusés :**

Mme BERLIOZ Brigitte, Adjointe.

Mme LICOIS Régine, Mme BELOT Angélique, Mme CAILLEAU Amandine, M. GENDREAU Julien, Mme MOREAU Elise, Conseillers Municipaux,

#### **AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :**

##### **Nom du mandant**

Mme BERLIOZ Brigitte à  
Mme LICOIS Régine à  
Mme BELOT Angélique à  
Mme CAILLEAU Amandine à  
M. GENDREAU Julien à  
Mme MOREAU Elise à

##### **Nom du mandataire**

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie  
Mme BRICE Florence  
M. BERNARD Pascal  
M. DENOU Dominique  
M. MOUNSAMY William  
PASGRIMAUD Erwan

**Secrétaire :** M. FERME Philippe

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

## DELIBERATION N°3

AFFAIRES FONCIERES

Rapporteur : Philippe FERME

**OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES SITUEES 22 RUE DE BAULIEU CADASTREES SECTION ZI N°288, ET LIEUX-DITS « LES DIMETIERES » ZI N°162 ; « LES VIGNAISERIES » CADASTREE ZB N°9 APPARTENANT A ANGERS LOIRE METROPOLE.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et suivants,

Dans le cadre de sa compétence en matière de constitution de réserves pour le compte des communes, Angers Loire Métropole a acquis en 2009 et 2010, trois parcelles non bâties situées au Plessis-Grammoire, au 22 rue de Beaulieu et aux lieudits « Les Dimetières » et « Les Vignaiseries », cadastrées section ZI n°288, n°162 et ZB n°9 d'une superficie totale de 3 781 m<sup>2</sup>.

La commune du Plessis-Grammoire a fait part de sa volonté d'acquérir lesdites parcelles moyennant le prix de cession de **34 971,47 €**, tel que calculé selon les règles de portage, se décomposant comme suit :

**- Parcelle cadastrée section ZI n°288, située au 22 rue de Beaulieu**

|                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| - prix d'achat :     | 6 495,16 €         |
| - frais de notaire : | 270,57 €           |
| - autres frais :     | 2 045,50 €         |
| - frais de portage : | <u>2 279,37 €</u>  |
| <b>Total :</b>       | <b>11 090,60 €</b> |

**- Parcelle cadastrée section ZI n°162, située au lieudit « Les Dimetières »**

|                      |                   |
|----------------------|-------------------|
| - prix d'achat :     | 5 842,84 €        |
| - frais de notaire : | 162,54 €          |
| - autres frais :     | 520,24 €          |
| - frais de portage : | <u>2 263,43 €</u> |
| <b>Total :</b>       | <b>8 789,05 €</b> |

**- Parcelle cadastrée section ZB n°9, située au lieudit « Les Vignaiseries »**

|                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| - prix d'achat :     | 10 152,34 €        |
| - frais de notaire : | 422,91 €           |
| - autres frais :     | 953,79 €           |
| - frais de portage : | <u>3 562,78 €</u>  |
| <b>Total :</b>       | <b>15 091,82 €</b> |

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION N°3

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ARTICLE 1 :** approuve la vente à la commune du Plessis-Grammoire, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, des biens désignés ci-dessus (à savoir trois terrains situés au Plessis-Grammoire, au 22 rue de Beaulieu et aux lieudits « Les Dirnetières » et « Les Vignaiseries », cadastrés section ZI n°288, n°162 et ZB n°9, au prix de 34 971,47 € et aux conditions indiquées dans l'exposé.

**ARTICLE 2 :** autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à cette acquisition.

**ARTICLE 3 :** impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours, et en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le Maire,  
Jean-Louis CADEAU.



Télétransmis à la Préfecture  
de Maine-et-Loire le



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

### DÉLIBÉRATION N° 4

**OBJET : Travaux d'aménagement de voirie sur domaine public routier départemental RD113 – convention d'autorisation de travaux et d'entretien avec le Département de Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole.**

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par le Maire, le 26 juin 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 2 juillet 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

**À l'ouverture de la séance :**

**Étaient présents :**

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, M. FERME Philippe, Adjoints.

M. RIOU Jean-Yves, Mme ALMEYER Sabine, M. DENOUE Dominique, Mme RIBACK Corinne, M. RIBACK Bruno, M. BERNARD Pascal, Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PICARD Nicolas, M. PASGRIMAUD Erwan, M. MOUNSAMY William, Mme LE BIGOT Bénédicte, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

**Étaient excusés :**

Mme BERLIOZ Brigitte, Adjointe.

Mme LICOIS Régine, Mme BELOT Angélique, Mme CAILLEAU Amandine, M. GENDREAU Julien, Mme MOREAU Elise, Conseillers Municipaux,

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :**

**Nom du mandant**

Mme BERLIOZ Brigitte à  
Mme LICOIS Régine à  
Mme BELOT Angélique à  
Mme CAILLEAU Amandine à  
M. GENDREAU Julien à  
Mme MOREAU Elise à

**Nom du mandataire**

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie  
Mme BRICE Florence  
M. BERNARD Pascal  
M. DENOUE Dominique  
M. MOUNSAMY William  
PASGRIMAUD Erwan

**Secrétaire** : M. FERME Philippe

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

## DELIBERATION N°4

AMENAGEMENT – VOIRIE ET ESPACES PUBLICSRapporteur : Philippe FERME

**OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL RD 113 – CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN AVEC LE DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE ET ANGERS LOIRE METROPOLE.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et suivants,

Considérant qu'Angers Loire Métropole réalisera à compter du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2027 des aménagements de voirie sur une partie de la rue de la Mairie (RD113) avec pour objectif d'apaiser la rue en réduisant la vitesse des véhicules et en sécurisant les cheminements piétons,

Considérant que le plateau existant devant le parvis de la future salle polyvalente va être allongé et deux quais bus en écluse seront créés,

Considérant que l'accès à l'école sera sécurisé en élargissant le trottoir et l'arrêt d'autocar sera déplacé afin qu'il soit distinct de l'entrée de l'école,

Considérant que le coût global prévisionnel de l'opération sur la rue de la Mairie (études et travaux) s'élève à 300 000 € TTC,

Qu'il convient de conclure une convention avec le Département de Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole afin que soit autorisé les travaux prévus sur le domaine public routier départemental et définir les modalités d'entretien des aménagements,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ARTICLE 1 : approuve la convention à conclure avec le Département de Maine-et-Loire et Angers Loire Métropole pour l'opération de voirie précitée dont le projet est annexé à la présente délibération.**

**ARTICLE 2 : autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout avenant et tout document afférent.**

Le Maire,  
Jean-Louis CADEAU.



Télétransmis à la Préfecture  
de Maine-et-Loire le



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

### DÉLIBÉRATION N° 5

#### **OBJET : Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).**

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par le Maire, le 26 juin 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 2 juillet 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

#### **À l'ouverture de la séance :**

##### **Étaient présents :**

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, M. FERME Philippe, Adjoints.

M. RIOU Jean-Yves, Mme ALMEYER Sabine, M. DENOU Dominique, Mme RIBACK Corinne, M. RIBACK Bruno, M. BERNARD Pascal, Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PICARD Nicolas, M. PASGRIMAUD Erwan, M. MOUNSAMY William, Mme LE BIGOT Bénédicte, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

##### **Étaient excusés :**

Mme BERLIOZ Brigitte, Adjointe.

Mme LICOIS Régine, Mme BELOT Angélique, Mme CAILLEAU Amandine, M. GENDREAU Julien, Mme MOREAU Elise, Conseillers Municipaux,

#### **AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :**

##### **Nom du mandant**

Mme BERLIOZ Brigitte à  
Mme LICOIS Régine à  
Mme BELOT Angélique à  
Mme CAILLEAU Amandine à  
M. GENDREAU Julien à  
Mme MOREAU Elise à

##### **Nom du mandataire**

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie  
Mme BRICE Florence  
M. BERNARD Pascal  
M. DENOU Dominique  
M. MOUNSAMY William  
PASGRIMAUD Erwan

**Secrétaire :** M. FERME Philippe

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

## DELIBERATION N°5

INTERCOMMUNALITERapporteur : Jean-Louis CADEAU**OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T.).**

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-33,

Considérant qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux des communes membres d'Angers Loire Métropole et du conseil de communauté, il convient de désigner les membres de la commission locale des charges transférées (CLECT), dont la mise en place est prévue par l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Que cette commission est chargée de rendre un avis lors de chaque transfert de charges entre les communes membres et Angers Loire Métropole,

Considérant qu'elle est créée par l'organe délibérant de l'établissement public, qui en détermine la composition et est composée de membres de conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Qu'il convient par conséquent de désigner un représentant du conseil municipal pour siéger dans cette commission.

Au vu des candidatures reçues à cette fin, il est proposé de désigner M. Gilles NAUDE,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ARTICLE UNIQUE : désigne M. Gilles NAUDE pour siéger à la commission locale des charges transférées (C.L.E.C.T.) de la communauté urbaine Angers Loire Métropole.**

Le Maire,  
Jean-Louis CADEAU.



Télétransmis à la Préfecture  
de Maine-et-Loire le



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

### DÉLIBÉRATION N° 6

#### **OBJET : Désignation de représentants au Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (S.M.B.A.A.).**

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par le Maire, le 26 juin 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 2 juillet 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

#### **À l'ouverture de la séance :**

##### **Étaient présents :**

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, M. FERME Philippe, Adjoint.

M. RIOU Jean-Yves, Mme ALMEYER Sabine, M. DENOU Dominique, Mme RIBACK Corinne, M. RIBACK Bruno, M. BERNARD Pascal, Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PICARD Nicolas, M. PASGRIMAUD Erwan, M. MOUNSAMY William, Mme LE BIGOT Bénédicte, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

##### **Étaient excusés :**

Mme BERLIOZ Brigitte, Adjointe.

Mme LICOIS Régine, Mme BELOT Angélique, Mme CAILLEAU Amandine, M. GENDREAU Julien, Mme MOREAU Elise, Conseillers Municipaux,

#### **AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :**

##### **Nom du mandant**

Mme BERLIOZ Brigitte à  
Mme LICOIS Régine à  
Mme BELOT Angélique à  
Mme CAILLEAU Amandine à  
M. GENDREAU Julien à  
Mme MOREAU Elise à

##### **Nom du mandataire**

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie  
Mme BRICE Florence  
M. BERNARD Pascal  
M. DENOU Dominique  
M. MOUNSAMY William  
PASGRIMAUD Erwan

**Secrétaire : M. FERME Philippe**

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

## DELIBERATION N°6

INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Jean-Louis CADEAU

**OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUTHION ET DE SES AFFLUENTS (S.M.B.A.A.).**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents assure, à l'échelle du bassin, la mise en œuvre des actions relevant de la gestion des milieux aquatiques,

Considérant qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux des communes il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger dans ce syndicat,

Au vu des candidatures reçues à cette fin, il est proposé de désigner :

- Mme Sabine ALMEYER : membre titulaire
- Mme Coralie LUCCHINI-SOLGRAIN : membre suppléant

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 22 Voix POUR, Mme Coralie LUCCHINI-SOLGRAIN n'ayant pas pris part au vote :**

**ARTICLE UNIQUE : désigne Mme Sabine ALMEYER comme membre titulaire et Mme Coralie LUCCHINI-SOLGRAIN comme membre suppléant pour siéger au Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents.**

Le Maire,  
Jean-Louis CADEAU.



Télétransmis à la Préfecture  
de Maine-et-Loire le